

Délibération n°2024-55

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240625-55-2024-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2024

Thème : BUDGET ET FINANCES 7

Objet : Subvention à l'association « Changement de cap » et au Comité Départemental de la Fédération Française de Cyclisme

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil communautaire dûment convoqué par Monsieur le Président le 19 juin 2024 s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Forcalquier sous la présidence de Monsieur David GEHANT.

Membres en exercice : 27 Membres présents : 17 Pouvoirs : 6 Suffrages exprimés : 23

Étaient présents :

Gilbert BOYER ; David GEHANT ; Michel DALMASSO ; Thomas CHERBAKOW ; Sylvie SAMBAIN ; Caroline MASPER ; Sandrine LEBRE ; Aurélie ANNEQUIN ; Danièle KLINGLER ; Geoffroy GONZALEZ ; François PREVOST ; Antoine DE RUFFRAY ; Robert USSEGLIO ; Christophe LOPEZ ; Patricia PAUL ; Marc DINI ; Philippe VUILQUE.

Étaient représentés :

M. Christian CHIAPPELLA donne procuration à M. Christophe LOPEZ
Mme Maryse BLANC donne procuration à Mme Sylvie SAMBAIN
M. Didier DERUPTY donne procuration à M. Michel DALMASSO
M. Stéphane DERRIVES donne procuration à M. Gilbert BOYER
Mme Karima COEURET donne procuration à Mme Aurélie ANNEQUIN
M. Emmanuel LUTHRINGER donne procuration à M. Thomas CHERBAKOW

Absents excusés :

Christian CHIAPPELLA, Maryse BLANC, Didier DERUPTY, Stéphane DERRIVES, Karima COEURET, Emmanuel LUTHRINGER, Michel CHAPUIS, Lisa MARCEL, Nadine CURNIER, Camille FELLER.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein de la présente Assemblée ; Madame Aurélie ANNEQUIN a été désignée à la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

11 communes sont donc représentées.

VU les statuts de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure, notamment l'article 8, la communauté de communes apporte en lieu et place des communes membres, son soutien technique, matériel et / ou financier aux associations sportives et culturelles œuvrant sur le territoire dont les projets entrent dans le cadre de la politique définie par la communauté ;

Accusé de réception en préfecture
004-240400440-20240625-55-2024-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2024

VU les demandes de subventions déposées par le Conseil Départemental de Cyclisme 04 et par l'association « Changement de cap » auprès de la communauté de communes Pays de Forcalquier-Montagne de Lure au titre de l'année 2024 ;

CONSIDERANT l'intérêt communautaire de ces demandes ;

VU le versement de 50 000 € en janvier 2024 suivant la convention d'objectifs et de moyens.

Ceci exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, DECIDE :

| DESIGNATION DE L'ASSOCIATION | EVENEMENT | MONTANTS PROPOSES POUR 2024 |
|--------------------------------------|--|-----------------------------|
| Comité départemental 04 - FFCyclisme | Tour région sud Paca Junior | 3 000 € |
| Changement de Cap | Diffusion de spectacles dans les villages de la CCPFML | 2 000 € |
| TOTAL | | 5 000 € |

- D'approuver le versement des subventions pour les deux associations susmentionnées ;
- Dit que les crédits sont inscrits au budget principal 2024 ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou en cas d'empêchement, un vice-président à effectuer toute démarche consécutive à cette décision et pour les élus ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 23
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,
David GEHANT



Acte publié le : 01 JUL. 2024